II. L'effritement de l'empire colonial français

a) L'érosion de l'autorité française sur ses colonies

Dans les années 1930, des étudiants originaires des colonies, formés dans les universités françaises, embrassent les principes des Droits de l'homme et initient des mouvements pour l'indépendance, à l'exemple de Léopold Sédar Senghor au Sénégal. La capitulation française en juin 1940 ébranle la légitimité de la France à gouverner ses colonies, alimentant l'élan indépendantiste en Afrique et en Asie.

b) La quête d'indépendance se durcit

Le 8 mai 1945, à Sétif en Algérie, une manifestation dégénère en affrontements sanglants. Au Vietnam, à la capitulation japonaise le 2 septembre 1945, Hô Chi Minh déclare l'indépendance, se heurtant à la volonté de Charles de Gaulle de restaurer l'autorité française. Malgré les tentatives de maintenir l'ordre et l'unité, des conflits éclatent, menant à la guerre d'Indochine et à la lutte pour l'indépendance algérienne, signant le début de la fin de la domination coloniale française.

c) Des transitions vers l'indépendance par la négociation

Dès 1954, la France entame des négociations pour l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, qui aboutissent en mars 1956, sous la pression des mouvements indépendantistes. En Afrique subsaharienne, la décolonisation se déroule en plusieurs étapes : la loi-cadre Deferre de 1956 octroie une autonomie élargie aux territoires; en 1958, ils adhèrent à une « Communauté française », pavant la voie à leur indépendance complète en 1960. Au Sénégal, le poète et homme politique Senghor accède à la présidence de la République nouvellement indépendante.

VOCABULAIRE

Décolonisation : processus d'émancipation des territoires coloniaux vis-à-vis des métropoles.

Loi-cadre : loi définissant les grands principes d'une politique, par exemple la manière dont l'État envisage la décolonisation.

Souveraineté : pouvoir suprême de l'État.